

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 14 mars 2015 à 18 h 35.

PRÉSENTS : **M. Marc Dubeau, Maire**
 M. Mario Godbout, Conseiller
 Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
 M. Lawrence Cassista, Conseiller
 M. Bruno Guilbault, Conseiller
 Mme Lucie Racine, Conseillère

ABSENT : **M. Jean-François Labranche, Conseiller**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : 0

RÉS.NO.2016-03-42

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du 14 mars 2016. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 18h30 avec l'ordre du jour.
2. L'avis de convocation a été signifié tel que prescrit par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS.NO.2016-03-43

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2015

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 14 mars 2016 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

RÉS.NO.2016-03-44

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°387-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°382-2015 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE, L'EMPRUNT ET AJOUTER LA SURVEILLANCE DU CHANTIER AUX TRAVAUX DÉJÀ PRÉVUS

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n°382-2015 a été adopté le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE le règlement n°382-2015 prévoyait une dépense de 615 248\$ et un emprunt de 554 308\$ pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux, le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission de 743 779,61\$ outre les taxes, soit 780 876\$ avec les taxes nettes;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public pour la surveillance des travaux (bureau et chantier), le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final a présenté une soumission d'un montant de 25 800\$ outre les taxes, soit 27 086,78\$ avec les taxes nettes;

ATTENDU QUE le montant total à l'exécution et à la surveillance des travaux est nettement supérieur au règlement d'emprunt n°382-2015 ayant reçu l'approbation du MAMOT le 5 novembre dernier;

ATTENDU QUE les contrats ont été octroyés conditionnellement à l'obtention de l'approbation du présent règlement par le MAMOT;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n°382-2015 afin de couvrir les montants prévus aux soumissions reçues pour l'exécution et la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal adopte le règlement numéro 387-2016 modifiant le règlement numéro 382-2015 afin d'augmenter la dépense à 810 550 \$, l'emprunt à 749 610 \$ et ajouter la surveillance du chantier aux travaux déjà prévus.

RÉS.NO.2016-03-45

AUTORISER L'ACHAT DE COMPOSTEURS, DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ET LA TENUE D'UNE FORMATION LORS DE LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal désire sensibiliser les citoyens à l'importance du compostage domestique et à la récupération de l'eau de pluie;

ATTENDU QUE le conseil municipal organisera une journée de l'environnement à l'été 2016;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat des éléments suivants tel que présenté dans les documents et les courriels échangés avec nova mobilier :
 - a. Vingt (20) composteurs à 59,90\$ pour un total de 1190\$ outre les taxes
 - b. Dix (10) barils de récupération d'eau de pluie à 67,50\$ pour un total de 675\$ outre les taxes;
 - c. La tenue d'une formation par une personne qualifiée de l'entreprise Nova Mobilier à 350\$ outre les taxes lors de la journée environnement;

2. Le conseil municipal assumera 50% du coût unitaire pour l'achat de composteurs et de barils de récupération d'eau de pluie par les citoyens de la municipalité.

RÉS.NO.2016-03-46

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 mars à 18h37.

N.B. Je, Marc Dubeau, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, Maire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière